

CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS CROUS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

2024-2025

Ce document est complémentaire à la revue « CVEC – C'est quoi ? Pour qui ? Pour quoi ? Bilan 2024-2025 »

Rappel du cadre de fonctionnement

Qu'est-ce que la CVEC ?

« La contribution de vie étudiante et de campus » est instituée par la Loi « Orientation et réussite des étudiants », promulguée le 8 mars 2018.

Objectif : améliorer les conditions de vie sur les campus, pour permettre de favoriser la réussite

Les sommes collectées bénéficient in fine aux étudiantes et étudiants : elles financent des projets de vie de campus portés par une liste d'établissements fixée par la loi (les Universités, un certain nombre d'écoles, les Crous, etc.)

> Mise en place depuis la rentrée 2018-2019

> Taxe annuelle

> A ne régler qu'une fois en cas d'inscriptions multiples

> Collectée par les Crous, en amont de l'inscription, par tous les étudiants en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur

> Une partie est reversée aux établissements, une autre partie est conservée par le Crous pour mettre en place des actions d'amélioration de la vie étudiante.

Conditions, selon la situation de l'étudiant

Etudiants assujettis

- ✓ Étudiants en formation initiale
- ✓ Étudiants en apprentissage et inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur
- ✓ Étudiants boursiers d'un établissement (et non boursiers nationaux)

Etudiants non assujettis

- ✓ Étudiants non-inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur
- ✓ Étudiants internationaux en échange
- ✓ Étudiants relevant de la formation continue

Etudiants exonérés

- ✓ Etudiants boursiers sur critères sociaux de l'enseignement supérieur
- ✓ Bénéficiaires d'allocations annuelles accordées dans le cadre des aides spécifiques annuelles
- ✓ Etudiants réfugiés, bénéficiant de la protection subsidiaire ou demandeur d'asile autorisés à résider sur le territoire

Pour quelles actions ? Projets ?

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

>Santé : poursuivre le développement des centres de santé universitaires, déployer le dispositif des étudiants relais-santé (ERS), renforcer l'action des services de santé universitaires dans le domaine de la santé sexuelle (contraception, dépistage des IST...).

>Soutenir les initiatives étudiantes : financer davantage de projets et d'associations étudiantes

>Développer la pratique sportive sur les campus : un accès, tout au long de l'année, à des activités et des événements sportifs plus diversifiés.

>Faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur : accès à des concerts, des expos, des manifestations culturelles et à des ateliers de pratique artistique tout au long de l'année.

>Améliorer l'accueil des étudiants : développer des actions d'accompagnement sur le campus : découverte de l'environnement universitaire, des offres de vie de campus, de l'environnement extra-universitaire (patrimoine, offre culturelle locale, offre sportive etc.).

Les instances en Bourgogne-Franche-Comté

Comités de site

Membres : représentants du Crous, de la Région académique, de la Région, des villes et collectivités, des établissements ESR et des représentants étudiants (Crous + établissements)

Fréquence et localisation : 2 fois par an sur chaque site universitaire de Besançon, Dijon, Belfort-Montbéliard, Nevers et Le Creusot (soit 10 rencontres/an)

Rôle : impulser et mettre en œuvre la stratégie d'amélioration des conditions de vie des étudiants à l'échelle de chaque territoire. Les comités de site, intégrant la comitologie du schéma territorial vie étudiante Bourgogne-Franche-Comté, sont les instances de proximité privilégiées pour la mobilisation et la mise œuvre de la CVEC et d'actions au bénéfice des étudiants. Ce sujet est systématiquement mis à l'ordre du jour des échanges. Le comité de site d'automne est ainsi organisé avec une dimension « commission CVEC Crous locale ». Les dossiers sont présentés et un avis est émis par les membres du comité de site. La décision finale est statuée par la Directrice Générale du Crous.

Commission CVEC Crous Régionale

Membres : les 14 étudiants élus au CA du Crous, représentants du Crous, de la Région académique, de la Région, des établissements ESR bénéficiaires ou non d'un reversement CVEC, d'étudiants représentants des établissements ESR.

Fréquence et localisation : 1 fois par an à l'échelle régionale

Rôle : valider le bilan N-1 et perspectives N+1, définir des objectifs communs, favoriser les échanges autour de l'usage de la CVEC par le Crous et les établissements (communication auprès des étudiants, projets communs...).

Commission CVEC des établissements

Les établissements bénéficiant d'un reversement CVEC doivent organiser une commission CVEC à minima annuellement. La Directrice générale du Crous doit être invitée à ces commissions.

Le produit de la CVEC en BFC

Après collecte de la CVEC, le Crous reverse les montants dus aux établissements bénéficiaires (Décret n° 2024-777 du 8 juillet 2024).

Une part est conservée par le Crous et représente entre 7,5 et 15% du produit total de la contribution en fonction du nombre d'étudiants inscrits en formation initiale et du nombre d'établissements rattachés au Crous.

Part CVEC Crous 2024-2025 = 743919,97 €

Part revenant au Crous BFC

Le Crous BFC répartit sa part CVEC en 3 enveloppes afin de financer des actions à destination des étudiants : financement d'actions portées par les étudiants, financement d'actions portées par les acteurs de la vie étudiante et financement d'actions portées par les services du Crous.

La part CVEC de l'année précédente n'ayant pas été entièrement dépensées (projets prévus non réalisés, report de projet sur année suivante...), se cumule avec la part de l'année N pour obtenir l'enveloppe globale disponible pour financer des actions.

Financement d'actions portées par les étudiants et associations étudiantes

Le dispositif Culture-actionS/CVEC permet de soutenir les initiatives étudiantes grâce à un accompagnement au montage de projet et un soutien financier (2 commissions par an). Tous les champs couvrant l'amélioration de la vie étudiante peuvent être soutenus : accompagnement étudiant, pratique sportive, prévention santé, initiative étudiante, actions de solidarité...

Le cofinancement du Crous BFC ne peut intervenir qu'à hauteur de 50 % maximum du budget prévisionnel total.

En 2024-2025, 42 projets portés par des associations étudiantes ont bénéficié de 145 352€ (stable par rapport à N-1).

Financement d'actions portées par les acteurs de la vie étudiante

Le Crous BFC lance un appel à projet annuel pour cofinancer des actions portées par les établissements ESR bénéficiaires ou non de la CVEC, par les collectivités accueillantes des formations post-bac ou par des associations non étudiantes œuvrant pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants (AAP CVEC-Crous BFC).

Le cofinancement du Crous BFC ne peut intervenir qu'à hauteur de 50 % maximum du budget prévisionnel total.

En 2024-2025, 46 projets portés par des acteurs de la vie étudiante ont été cofinancés à hauteur de 199 635€ (stable par rapport à N-1), dont 12 594€ pour les établissements non bénéficiaires d'un reversement CVEC.

Financement d'actions mises en œuvre par les services du Crous

L'ensemble des services du Crous se mobilisent et réalisent des actions visant à l'amélioration des conditions de vie des étudiants : Direction de la Vie Etudiante (culture, emploi étudiant, vie campus...), politique de site, hébergement, développement durable, service social, patrimoine, communication, hébergement, restauration... Les besoins étudiants sont sollicités par l'intermédiaire de concertation ou lors d'événements/actions à destination des étudiants. Les services du Crous portent donc des actions en lien direct avec les besoins remontés par les étudiants.

Ces actions peuvent être cofinancées par des subventions extérieures complémentaires (Région, collectivités, autres...).

En 2024-2025, environ 1,1M€ ont été engagés au profit des étudiants pour des actions portées par les services du Crous (x 3 par rapport à N-1).

Orientations et perspectives

Rappel des objectifs fixés pour 2024-2025 et bilan de leurs mises en œuvre

- Poursuivre les projets multi-partenariaux
- ✓ AAP CVEC Crous & AAP CVEC des établissements bénéficiaires
- ✓ Lieux de vie étudiante : MDE Nevers, projet (Li)VE à Montbéliard
- ✓ Rencontre des partenaires de la vie étudiante 2025 : 124 participants, 15 bassins universitaires représentés
- ✓ Ressourcerie des campus et distributions solidaires (UMLP, IJ...)
- ✓ Accès à la culture : partenariats avec Maison de la Culture de Nevers, l'Arc et l'Embarcadère au Creusot-Montceau

- Proposer une communication à l'échelle régionale dédiée à la CVEC avec l'ensemble des établissements, notamment auprès de certains publics (CPGE, formations paramédicales...)
- Campagne de communication mutualisée lors des temps forts (paiement CVEC, rentrée universitaire, semaine CVEC...)
- ✓ Expérimentation d'une campagne de communication commune lors de la semaine de la CVEC (nov 2024)
- ✓ Support de promotion type stand d'information

- Bilan commun d'usage de la CVEC à l'échelle régionale pour les étudiants et auprès des acteurs vie étudiante (catalogue des actions réalisées ...)
- ✓ Collecte de 119 fiches ressources pour la création de deux catalogues d'actions vie étudiante dans le cadre de la journée des partenaires de la vie étudiante 2025 > A destination des acteurs et non des étudiants
- ✓ Bilan des actions Crous à destination des étudiants > Actions Crous et non à l'échelle des acteurs régionaux

- Consolider la promotion des dispositifs d'aide financière accessibles aux projets étudiants (Culture-actionS, FSDIE, CLAP, SSIAE...), notamment sur les sites de proximité
- ✓ Communication systématique sur le dispositif Culture ActionS lors des comités de site

Objectifs fixés par la commission régionale CVEC pour 2024-2025

- Poursuivre les projets multi-partenariaux (priorité sur les thématiques santé et culture), en lien avec les priorités identifiées par les étudiants

- Proposer une communication à l'échelle régionale dédiée à la CVEC avec l'ensemble des établissements, notamment auprès de certains publics (CPGE, formations paramédicales...)
 - Support : capsules vidéos (RABFC)
 - Campagne de communication mutualisée (portage à répartir ?)
 - Bilan commun d'usage de la CVEC à l'échelle régionale pour les étudiants (portage à définir ?)

